INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

1999

Audience publique

Tenue le mercredi 10 mars 1999, à 10 heures,
au Tribunal international du droit de la mer, Hambourg,

Président Thomas A. Mensah

dans l'affaire M/V "SAIGA" (No.2)

(Saint-Vincent- et- les Grenadines c. la Guinée)

COMPTE RENDU

Non-corrigé

Présents: Président Thomas A. Mensah

Vice-Président Rüdiger Wolfrum

Juges Lihai Zhao

Hugo Caminos

Vicente Marotta Rangel

Alexander Yankov

Soji Yamamoto

Choon-Ho Park

Paul Bamela Engo

L. Dolliver M. Nelson

P. Chandrasekhara Rao

Joseph Akl

David Anderson

Budislav Vukas

Joseph Sinde Warioba

Edward Arthur Laing

Tullio Treves

Mohamed Mouldi Marsit

Gudmundur Eiriksson

Tafsir Malick Ndiaye

Greffier Gritakumar E. Chitty

Saint-Vincent-et-les Grenadines est représentée par :

M. Carlyle Dougan, Q.C. – Haut Commissaire de-Saint-Vincent-et-les Grenadines à Londres,

comme agent;

M. Carl Joseph, Procureur général et Ministre de la justice de Saint-Vincent-et-les Grenadines,

comme conseil;

- M. Richard Plender, Q.C., avocat, Londres, Royaume Uni,
- M. Yérim Thiam, avocat, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Sénégal, Dakar, Sénégal,
- M. Nicholas Howe, agent judiciaire, Howe & Co, Londres, Royaume Uni,

comme avocats.

La Guinée est représentée par:

M. Hartmut von Brevern, avocat, Röhreke, Boye, Remé & von Werder, Hambourg, Allemagne,

comme agent;

- M. Maurice Zobélémou Togba, Ministre de la justice de la Guinée.
- M. Rainer Lagoni, Professeur à l'Université de Hambourg et Directeur de l'Institut de droit maritime et du droit de la mer, Hambourg, Allemagne,
- M Nemankoumba Kouyate, Chargé d'affaires, Ambassade de la Guinée, Bonn, Allemagne,
- M. Mamadi Askia Camara, Directeur de la Division Législation et Réglementation douanières,
- M. Mamadou Saliou Diallo, Officier de l'Etat-major de l'Armée de mer,

comme conseils.

1	L'audience est ouverte à 10 heures.
2	M. le Président (interprétation). – L'audience est reprise.
3	Maître von Brevern, souhaitez-vous poursuivre le contre-interrogatoire ?
4	M. von Breven (interprétation) Oui, Monsieur le Président, mon collègue, le
5	Professeur Lagoni, va poursuivre.
6	M. le Président (interprétation) Monsieur Laszlo Merenye, le témoin, peut-il
7	être prié d'entrer pour témoigner ?
8	(Le témoin est introduit dans le prétoire.)
9	M. L. Merenye (interprétation). – Bonjour.
10	M. le Président (interprétation) Professeur Lagoni, avant de commencer, je
11	voudrais déclarer que, hier, pendant les témoignages des témoins, certaines remarques ont été
12	faites qui, du point de vue du Tribunal, ne répondent pas au style d'un Tribunal international
13	et à l'honneur de celui-ci lorsqu'il est question de souveraineté.
14	Je ne veux pas entrer dans les détails car je suis certain que les deux conseils et le
15	témoin ont pleinement conscience de ce fait et j'espère que, dans l'avenir, si les témoins n'ont
16	pas pleinement conscience de la situation, leurs conseils attireront leur attention sur le fait
17	qu'ils ne fassent pas de remarques qui ne correspondent pas à l'honneur de cette institution.
18	M. Lagoni (interprétation) Merci, Monsieur le Président. Je voudrais vous dire
19	que je sais que vous mentionnez ces remarques, je vais donc éviter ces questions maintenant
20	et, si j'ai bien compris, la délégation guinéenne aurait une déclaration à faire sur ces mêmes
21	sujets. Mais d'après ce que je comprends, d'après votre déclaration, cette affaire est réglée.
22	Néanmoins, j'ai un certain nombre de questions supplémentaires à l'adresse du
23	témoin.
24	Capitaine Laszlo Merenye, vous avez indiqué, au point 8 de votre déposition
25	écrite -vous l'avez je pense : "Ce que j'ai vu, c'était des impacts de balles de gros calibre
26	d'environ 20 millimètres en haut de la passerelle et à la partie avant de la passerelle, etc."
27	Connaissez-vous le plus gros calibre de la mitraillette à bord de la vedette?
28	J'espère que cela correspond au niveau d'anglais, si ma prononciation est exacte, c'était de
29	12,7 millimètres.
30	M. L. Merenye (interprétation) Les traces d'impact me semblaient de
31	20 millimètres. C'était une estimation grossière de ces impacts.
32	M. Lagoni (interprétation) Au point 9, vous avez déclaré : "L'équipage était à
33	bord d'une prison flottante".

1	Comment pouvez-vous être certain que les gardes armés à bord du Saiga n'étaient
2	pas là pour la protection du navire et de l'équipage ?
3	M. L. Merenye (interprétation) Je ne voudrais pas insister sur cette question,
4	mais les termes "prison flottante", c'est en fait parce que les membres de l'équipage n'avaient
5	pas le droit de communiquer avec leurs familles ni d'aller à terre. C'est la raison.
6	M. Lagoni (interprétation) Mais vous n'exclurez pas le fait que les gardes à
7	bord étaient présents pour la protection du navire et de l'équipage ?
8	M. L. Merenye (interprétation) Cela se peut.
9	M. Lagoni (interprétation) Je ne veux pas changer d'orientation, je préférerais
10	m'aventurer dans des eaux plus calmes avec la question suivante. Capitaine Laszlo Merenye,
11	vous êtes superintendant de marine de l'entreprise qui gère le Saiga. Du point de vue de
12	l'entreprise qui gère le navire, est-ce que le Capitaine Orlov aurait pu quitter le Saiga sans
13	remplacement ?
14	M. L. Merenye (interprétation) Non, car l'officier, le capitaine doit rester à
15	bord du navire jusqu'à la fin du processus.
16	M. Lagoni (interprétation) Est-ce que l'équipage aurait pu quitter Conakry sans
17	remplacement ?
18	M. L. Merenye (interprétation) Oui, et d'après la négociation des douanes et de
19	la direction des douanes, s'ils avaient bien compris le stress de l'équipage, lorsque j'ai
20	demandé qu'ils quittent le navire le 17 décembre, ils ont même donné les passeports.
21	M. Lagoni (interprétation) Est-ce que l'ensemble de l'équipage aurait pu quitter
22	le navire sans être remplacé ?
23	M. L. Merenye (interprétation) Non, car le navire aurait été abandonné et,
24	d'après le règlement local, la situation locale, le navire aurait pu être confisqué.
25	M. Lagoni (interprétation) S'agit-il de loi nationale ?
26	M. L. Merenye (interprétation) On ne peut jamais laisser un navire sans
27	équipage, ceci est exigé par le droit international, on ne peut pas abandonner un navire sans
28	équipage.
29	M. Lagoni (interprétation) Est-ce que le capitaine et l'équipage ont été
30	rémunérés. Ont-ils touché leur paye pendant leur période à Conakry ?
31	M. L. Merenye (interprétation) Oui.

1	M. Lagoni (interprétation) Vous avez déclaré dans le contre- interrogatoire,
2	hier, que vous avez versé une prime à l'équipage pour ces quatorze membres d'équipage
3	restants. Quel était le montant de cette prime ?
4	M. L. Merenye (interprétation) Si je me souviens bien, 30 % du salaire de
5	base.
6	M. Lagoni (interprétation) Si j'ai bien compris, les quatorze membres
7	d'équipage restants sont restés volontairement sur le navire?
8	M. L. Merenye (interprétation) Non, pas vraiment, car ils avaient plus de
9	travail à faire, plus d'entretien, donc nous devions leur donner une petite compensation.
10	M. Lagoni (interprétation) De votre point de vue, et d'après le droit
11	international, vous étiez obligé d'avoir un équipage minimum à bord ?
12	M. L. Merenye (interprétation) Oui.
13	M. Lagoni (interprétation) Et vous avez payé une prime pour qu'ils se sentent
14	mieux ? .Est-ce que les membres d'équipage auraient pu quitter Conakry sans une telle
15	rémunération ?
16	M. L. Merenye (interprétation). – Je n'ai pas compris.
17	M. Lagoni (interprétation) Est-ce qu'ils auraient pu quitter le navire ou est-ce
18	qu'ils ne pouvaient quitter le navire uniquement à la fin du voyage ?
19	M. L. Merenye (interprétation). – Non, au bout de 17 jours, ils auraient pu quitter
20	le navire.
21	M. Lagoni (interprétation) Est-ce qu'ils auraient pu rompre le contrat avec leurs
22	employeurs en tant que marins s'ils avaient souhaité le faire ?
23	M. L. Merenye (interprétation) Oui, juste le cuisinier n'avait été que peu de
24	temps sur le navire.
25	M. Lagoni (interprétation) Si j'ai bien compris, vous auriez pu permettre à des
26	membres d'équipage qui souhaitaient quitter le navire, ils auraient pu partir plus tôt si vous
27	l'aviez souhaité, si vous, vous l'aviez souhaité, mais c'est en fait vous qui souhaitiez que
28	l'équipage reste à bord.
29	Je ne sais pas si vous avez le contre-interrogatoire, à la page 21, ligne 42.
30	Pouvez-vous lire ce que vous avez dit et l'expliquer très brièvement ?
31	(Le témoin lit, sans bruit, le contre-interrogatoire)
32	M. L. Merenye (interprétation) Nous n'avons pas demandé à l'équipage.

1	M. Lagoni (interprétation) Mais si vous l'aviez demandé, vous auriez pu
2	obtenir leur départ ?
3	M. L. Merenye (interprétation) Il y a quelque chose dont je ne me souviens pas
4	qui figure ici.
5	M. Lagoni (interprétation) Si vous aviez donné un peu plus ?
6	M. L. Merenye (interprétation) Je n'ai pas donné un peu plus.
7	M. Lagoni (interprétation) Si vous aviez donné davantage, ils auraient pu
8	partir.
9	M. L. Merenye (interprétation) Nous aurions pu, mais dans cette question je
10	voudrais indiquer quelque chose de très clair. Aucun officiel guinéen n'a reçu le moindre
11	dollar de ma part.
12	Lorsque nous avons obtenu des conseillers locaux, j'avais une personne qui
13	m'aider, lorsque j'ai demandé à M. Bangoura de relâcher cet équipage du fait de la tension, il
14	est tombé d'accord et il m'a donné les passeports.
15	M. Lagoni (interprétation) Vous avez une longue expérience en ce qui
16	concerne la gestion des navires.
17	M. L. Merenye (interprétation) Non, pas dans la gestion des navires car j'ai
18	arrêté de naviguer il y a cinq ans.
19	M. Lagoni (interprétation) Mais en tant que superintendant.
20	M. L. Merenye (interprétation) Si vous pensez que cinq ans est une longue
21	expérience, alors on peut dire cela. Je ne le pense pas.
22	M. Lagoni (interprétation) Est-ce que vous avez acquis de l'expérience en
23	Afrique également ? Avez-vous eu des expériences antérieures en Guinée ?
24	M. L. Merenye (interprétation) Non, c'était la première fois.
25	M. Lagoni (interprétation). – Avez-vous la moindre idée du droit douanier ?
26	M. L. Merenye (interprétation) Nous avons vu ce qu'il en était, nous avons le
27	Code des douanes, j'en ai un exemplaire.
28	M. Lagoni (interprétation) Si je me réfère à l'article 51 du Code des douanes
29	guinéennes, je peux vous le montrer, est-ce que vous aviez vu cet article auparavant ?
30	M. L. Merenye (interprétation) Je crois.
31	M. Lagoni (interprétation) C'est l'annexe 53, page 357 dans la version anglaise.
32	Les autorités douanières doivent avoir l'autorisation de négocier des règlements
33	avec des personnes poursuivies pour des infractions douanières.

1	Vous vous êtes référé à ces mesures lorsque vous avez mentionné M. Bangoura ?
2	M. L. Merenye (interprétation). – (hors micro.)
3	M. Lagoni (interprétation) Merci. Mis à part cela, c'était votre première
4	expérience en Guinée. Je ne vous demande donc pas si vous avez quelque expérience que ce
5	soit concernant les tribunaux guinéens ?
6	M. L. Merenye (interprétation). – Non.
7	M. Lagoni (interprétation). – Merci. C'est la fin de mon contre- interrogatoire.
8	M. le Président (interprétation) Merci beaucoup, M. le Professeur Lagoni.
9	Maître Plender, souhaitez-vous poursuivre l'interrogatoire ?
10	M. Plender (interprétation) Monsieur le Président, mon deuxième
11	interrogatoire sera bref, mais avant de commencer, permettez-moi de rectifier deux petits
12	points des transcriptions qui sont importants, dont l'un est important pour mon nouvel
13	interrogatoire. Le premier point se trouve dans la version anglaise, page 21, ligne 10.
14	La version anglaise dit : "Au départ, nous voulions adopter la voie officielle" Mais
15	d'après ce dont je me souviens, c'est que le témoin a dit : "Tout d'abord, nous voulions nous
16	conformer à la voie officielle, nous voulions suivre les canaux officiels."
17	Le deuxième point concerne le compte rendu dans sa version française, à la
18	page 20, le témoin parlant en anglais mentionna des dégâts à ce qu'il appelait des « monkey
19	islands ». La traduction simultanée en français a été « l'île ». Après quelques consultations
20	avec les services de traduction le soir, on a substitué « la passerelle de navigation ». Mais je
21	suis informé que ce n'est pas exact, le « monkey island » est une partie du toît de la passerelle
22	de navigation, comme nous le verrons dans quelques instants dans une des photographies.
23	Monsieur le Président, si vous me le permettez, je poursuis l'interrogatoire.
24	Capitaine Laszlo Merenye, je vous rappelle que, dans l'interrogatoire d'hier, vous
25	avez déclaré que « Au départ , nous voulions suivre les canaux officiels ».
26	Qu'est-ce que vous entendiez par « canaux officiels »?
27	M. L. Merenye (interprétation) Les canaux officiels, normalement, ce devrait
28	être, dans une telle situation, de demander au P & I de venir à bord, faire une enquête et le
29	P & I agit au nom du propriétaire et, en même temps, en ce qui concerne les questions
30	d'équipage, l'agent local devrait être en charge de régler des problèmes.
31	M. Plender (interprétation) Avez-vous essayé de recourir au P & I Club et à
32	l'agent ?

1	M. L. Merenye (interprétation) Je leur ai demandé certes, mais
2	malheureusement ils n'ont pu parvenir à leurs fins. A la fin de toute une journée, ils sont
3	revenus.
4	M. Plender (interprétation). – Qu'est-ce qu'il a dit l'agent ?
5	M. L. Merenye (interprétation) Il a dit : "Demain, nous devons essayer à
6	nouveau" et il n'avait obtenu aucun résultat sur ce qu'il avait demandé.
7	M. Plender (interprétation) C'est à ce moment que vous êtes allé voir la
8	personne que vous appelez Olga, le lendemain matin. Quel est le conseil qu'elle vous a
9	donné ?
10	M. L. Merenye (interprétation) Elle a dit que si nous n'avions aucune chance
11	d'utiliser l'agent P & I, et l'Agent, il faudrait que je trouve un conseiller local, qui m'a
12	conseillé d'aller voir Mme Olga.
13	M. Plender (interprétation) Vous avez eu recours à cet agent local ?
14	M. L. Merenye (interprétation). – C'est cet agent local qui m'a aidé pendant toute
15	cette période que j'étais à Conakry.
16	M. Plender (interprétation) Est-ce que l'agent local vous a mis en contact avec
17	M. Bangoura?
18	M. L. Merenye (interprétation) Oui.
19	M. Plender (interprétation). – Quelle était la position des autorités guinéennes en
20	ce qui concerne la libération de l'équipage, avant le 17 novembre ?
21	M. L. Merenye (interprétation) Tous les passeports étaient entre les mains de
22	M. Bangoura et l'équipage n'avait pas de passeport. Ils étaient détenus à bord du navire.
23	M. Plender (interprétation) Que s'est-il passé le 17 novembre, qui a permis la
24	libération de l'équipage ? C'était la même situation ?
25	M. L. Merenye (interprétation) Les membres d'équipage qui ont pu obtenir
26	leurs passeports sont partis et le reste de l'équipage est resté pour la raison qu'ils n'avaient pas
27	de passeport.
28	M. Plender (interprétation) Est-ce que vous aviez l'impression que l'équipage
29	aurait pu partir s'il l'avait souhaité ?
30	M. L. Merenye (interprétation) En réalité, nous aurions pu arranger cela car
31	M. Bangoura était compréhensif d'une certaine manière. Lorsque j'ai demandé à l'équipage,
32	on leur a donné la permission, mais ils n'avaient pas la permission d'aller à terre ni de se

mouvoir librement.

I	M. Piender (<i>interpretation</i>) Avant de poursuivre, Monsieur le President, je
2	tiens tout à fait compte de ce que vous avez dit ce matin, néanmoins et j'y souscris tout à fait
3	mais je voudrais répéter ce qu'avait dit Me von Brevern. Mais si vous pensez que je ne dois
4	pas poser ces questions, je m'y conformerai.
5	Maître von Brevern a utilisé les termes suivants d'après la transcription : "S'il ne
6	s'était agi que du navire, de l'équipage et de vous-même, et des autres autorités guinéennes,
7	vous seriez arrivé à un meilleur arrangement plus rapidement". Et vous avez répondu : "Je ne
8	serais pas le premier qui aurait réussi en ce sens".
9	Capitaine Laszlo Merenye, vous vous rappellerez que Me von Brevern vous a dir
10	hier : "s'il ne s'était agi que de l'équipage et du navire et que vous aviez été d'un côté et les
11	Guinéens de l'autre côté, vous auriez obtenu un accord plus rapidement" et vous avez
12	répondu "Je ne serais pas le premier qui serait parvenu à un accord".
13	Quel type d'accord aviez-vous envisagé ?
14	M. L. Merenye (interprétation) D'après le règlement douanier national, on a le
15	droit de négocier la libération du navire. Les deux parties ont la possibilité de tenir compte de
16	la gravité de l'infraction, de la valeur de la cargaison. On peut légalement négocier.
17	M. Plender (interprétation) Vous voulez dire que le propriétaire et le
18	propriétaire de la cargaison n'étaient pas d'accord ?
19	M. L. Merenye (interprétation) C'est exact et c'est pourquoi j'ai dû arrêter les
20	négociations parce que le propriétaire, l'affréteur et l'Etat voulaient que l'on utilise le canal
21	officiel et le Tribunal international.
22	M. Plender (interprétation). – A ce moment-là, le navire était endommagé, il y a
23	eu une demande pour le dommage. Est-ce que la cargaison était toujours à bord du navire ?
24	M. L. Merenye (interprétation). – Non.
25	M. Plender (interprétation) Est-ce qu'il y avait une demande concernant la
26	cargaison?
27	M. L. Merenye (interprétation) Non, pour notre part, nous n'avions pas
28	formulé de demande.
29	M. Plender (interprétation) Savez-vous si le propriétaire, l'affréteur et l'Etat de
30	Saint-Vincent formulaient une requête ?
31	M. L. Merenye (interprétation) Je pense que c'est à la fin novembre, c'est la
32	raison pour laquelle j'ai quitté Conakry.

1	M. Plender (interprétation) Est-ce qu'on vous a dit quoi que ce soit qui vous ait
2	incité à penser que le propriétaire, l'affréteur et l'Etat, avaient des préoccupations plus vastes
3	eu égard à la navigation dans cette zone ?
4	M. L. Merenye (interprétation). – Je n'en avais pas conscience.
5	M. Plender (interprétation) Capitaine Laszlo Merenye, je n'ai plus d'autres
6	questions.
7	M. le Président (interprétation) Merci beaucoup. Ceci clôt l'interrogatoire du
8	Capitaine Laszlo Merenye.
9	Maître von Brevern, voulez-vous vous soulever une nouvelle question?
10	M. von Breven (interprétation) Non, si ce n'est une petite question à l'égard du
11	témoin, un éclaircissement.
12	Lorsque Me Plender lui a demandé: "Est-ce qu'il y avait des demandes en
13	dommages et intérêts pour le navire", Laszlo Merenye a dit "oui"
14	Je voulais savoir ce qu'il entendait par "demande". Est-ce que des mesures
15	judiciaires avaient été prises ? Est-ce que des demandes avaient été adressées à la République
16	de Guinée ?
17	D'après ce dont je me souviens de la déclaration du témoin hier, c'était une
18	réponse négative à cette question.
19	M. le Président (interprétation) Je vais demander à Me Plender, à la lumière
20	de cette remarque, de reposer la question.
21	M. Plender (interprétation) Monsieur le Président, je suis heureux de le faire
22	car c'est moi qui aie mal formulé ma question.
23	Capitaine Laszlo Merenye, nous parlons de la date où le propriétaire et l'agent ne
24	souhaitaient pas s'entendre ou arriver à un accord avec les autorités guinéennes. A ce
25	moment-là, est-ce que le navire était endommagé ?
26	M. L. Merenye (interprétation). – Oui.
27	M. Plender (interprétation) Savez-vous s'il était question, pour le propriétaire,
28	l'affréteur et l'Etat, de demander réparation de ces dommages subis ?
29	M. L. Merenye (interprétation). – Pouvez-vous répéter la question ?
30	M. Plender (interprétation) Est-ce que vous savez si le propriétaire, l'affréteur
31	et l'Etat envisageaient de demander une indemnité pour ces dommages ?
32	M. L. Merenye (interprétation). – Ils ne l'envisageaient pas parce qu'ils ne
33	savaient pas qu'il y avait ces dommages.

2	avait été introduite auprès de ce Tribunal ?
3	M. L. Merenye (interprétation) je ne sais pas.
4	M. le Président (interprétation) Merci. Je pense que cela devrait suffire pour le
5	moment.
6	Maître von Brevern ?
7	M. von Breven (interprétation) Excusez-moi, je n'ai pas compris de quelle
8	période, de quelle date il est question dans l'interrogation de Me Plender.
9	M. Plender (interprétation) Je parle de la date mentionnée par Me von Brevern
10	dans sa propre question, et Me von Brevern interrogeait le témoin hier après-midi concernant,
11	me semble-t-il, les événements ayant eu lieu à la fin novembre 1997, avant le départ de
12	Laszlo Merenye, le début janvier de l'année suivante.
13	Monsieur le Président, je ne sais pas si je peux indiquer une date étant donné que
14	la question de Me von Brevern disait : "S'il n'en avait été que de vous, vous seriez arrivé à un
15	arrangement plus tôt".
16	"Plus tôt", c'est l'expression de Me von Brevern et je ne peux mettre une date sur
17	ce chiffre.
18	M. le Président (interprétation) Maître von Brevern, quelle est l'objection que
19	vous avez à cette question ? Pouvez-vous expliquer ?
20	M. von Breven (interprétation) Je n'ai pas d'objection à cette question, mais je
21	voudrais reposer deux questions.
22	M. le Président (interprétation) Normalement, nous ne permettons pas un
23	nouvel interrogatoire après un contre-interrogatoire, mais si vous dites que c'est un nouveau
24	point. Vous avez dit que cette question n'était pas claire. Maître Plender, a reposé la question
25	parce que théoriquement il poursuit l'interrogatoire, donc vous saviez vous-même la date que
26	vous mentionnez et Me Plender se référait à cette date.
27	Ce n'est pas une nouveauté car vous vous avez mentionné le moment, vous avez
28	posé la question au témoin et Me Plender se réfère à ce moment particulier, et la réponse est
29	liée à ce que vous avez dit.
30	M. von Breven (interprétation) Je suis tout à fait d'accord, mais d'après mon
31	souvenir, la réponse du témoin à cette question aujourd'hui est tout à fait différente de la
32	réponse qu'il m'a donnée hier.

M. Plender (interprétation). - Est-ce que vous savez si, à cette date, une demande

1	C'est pourquoi je pensais que, pour que tout soit bien clair, je pourrais reposer la
2	même question au témoin.
3	M. le Président (interprétation) Je pense que nous avons eu suffisamment
4	d'explications. Si vous dites que le témoin s'est contredit, le Tribunal en tiendra dûment
5	compte, mais je pense que le point a été suffisamment éclairci.
6	Je propose que, en la circonstance, Monsieur Laszlo Merenye, vous soyez dégagé
7	de votre devoir. Vous pouvez rester si vous le souhaitez, mais le Tribunal n'a plus besoin de
8	vos services. Je vous remercie de nous avoir fait bénéficier de vos informations et de vos
9	conseils. Merci.
10	M. Plender (interprétation) Monsieur le Président, notre prochain témoin sera
11	M. Niasse. C'est Me Thiam qui va l'interroger.
12	Avant qu'on le cite, je voudrais rappeler au Tribunal qu'il a des certificats
13	médicaux qui montrent qu'il a souffert de troubles physiques et d'un traumatisme
14	psychologique pour lesquels il est encore en traitement.
15	Donc, Monsieur le Président, vous pouvez décider vous-même de la manière de
16	traiter ce témoin. Je sais que je peux vous faire confiance, Monsieur le Président et à Me von
17	Brevern, pour tenir compte de cette situation particulière.
18	Merci.
19	M. von Breven (interprétation) Monsieur le Président, on vient de m'informer
20	qu'un nouveau membre de la délégation de la République de Guinée vient juste d'arriver. Il
21	s'agit de M. Lenaud. J'aimerais qu'il entre avant que Me Thiam ne commence. Cela durera
22	une demi-minute.
23	M. le Président (interprétation) Maître Thiam ne va pas faire de déclaration
24	maintenant, mais nous allons entendre un témoin.
25	M. von Breven (interprétation) Veuillez m'excuser.
26	M. le Président (interprétation) Voulez-vous que ce nouveau membre entre ?
27	M. von Breven (interprétation) Oui, mais je n'ai donc pas besoin de le presser.
28	M. le Président (interprétation) Très bien. Merci.
29	M. le Président (interprétation) Qu'il prenne son temps.
30	(Le témoin, M. Djibril Niasse, est introduit dans le prétoire.)
31	(Le témoin prête serment en wolof.)
32	M. le Président (interprétation) Merci.

1	Me Thiam Monsieur le Président, Messieurs les Juges du Tribunal, j'aurais
2	l'occasion plus tard de vous redire quel plaisir et quel honneur je ressens de me retrouver
3	devant votre juridiction.
4	Pour l'instant, j'ai la charge d'interroger M. Niasse qui, en plus des traumatismes
5	invoqués tout à l'heure par Me Plender, subit l'émotion d'être pour la première fois sur le sol
6	européen. Je vais donc essayer de le ménager.
7	Monsieur Niasse, est-ce que vous m'entendez ?
8	M. D. Niasse (interprétation) Oui.
9	Me Thiam Je vais vous remettre une copie de votre témoignage et vous direz à
10	la Cour si c'est bien vous qui l'avez signée.
11	M. D. Niasse (interprétation) Oui, c'est moi qui l'ai signée.
12	Me Thiam Est-ce que ce document reflète exactement votre pensée ?
13	M. D. Niasse (interprétation) Ce qui est écrit dans ce document, c'est
14	effectivement ce que je pense moi-même et je l'ai signé en conséquence.
15	Me Thiam Vous avez également pris connaissance des annexes ?
16	M. D. Niasse (interprétation) Effectivement, j'ai pris connaissance de ces
17	annexes. J'ai vu cela quand j'ai vu ce qui est dit dans ces annexes, effectivement tout ce qui est
18	dit dans ces annexes correspond à mon état de santé, à mon état physique. Tout ce qui est dit
19	là, ce sont des faits réels.
20	M. D. Niasse (interprétation) Je vais vous faire montrer maintenant une
21	photographie de deux personnes et vous direz au Tribunal si vous les reconnaissez.
22	M. D. Niasse (interprétation) Oui, vous pouvez me montrer les photos, s'il
23	vous plaît.
24	Me Thiam Est-ce que vous reconnaissez ces deux personnes ?
25	M. D. Niasse (interprétation) Celle de mon côté, à droite, c'est moi-même, là
26	vous voyez la blessure, vous voyez également les yeux de même que le thorax, c'est moi
27	M. Niasse
28	L'autre personne, c'est l'officier en second. Nous étions tous membres de
29	l'équipage et nous avons été ensemble à l'hôpital et à la clinique. Lui aussi a été touché par
30	des balles au bras. Je le reconnais parfaitement.
31	Me Thiam En ce qui concerne votre photographie, à quel moment a-t-elle été

prise?

1	M. D. Niasse (interprétation) Cette photo a été prise à la clinique, quand j'étais
2	à la clinique, c'est à ce moment-là que la photo a été prise. On m'a trouvé là-bas et on a fair
3	cette photo ?
4	Me Thiam Et pourquoi vous étiez à la clinique? Qu'est-ce qui vous était
5	arrivé ?
6	M. D. Niasse (interprétation) Ma poitrine que vous voyez le médecin
7	quand j'ai quitté la Guinée, on m'a envoyé directement à la clinique Pasteur. J'ai été
8	hospitalisé à la clinique Pasteur, j'y suis resté un mois et quelques jours.
9	Quand je suis arrivé, la nuit, on m'a fait une piqûre. A ce moment-là, je ressentais
10	des douleurs aiguës dans tout le corps et au thorax, j'ai été donc admis. On m'a fait une piqûre
11	cela m'a calmé, j'ai pu dormir.
12	Tout mon corps me faisait mal: mon thorax, le dos, la clavicule, les yeux, tout
13	cela me faisait mal.
14	Me Thiam Vous étiez à bord du Saiga, le 28 octobre 1997 ?
15	M. D. Niasse (interprétation). – Effectivement, j'étais sur le Saiga.
16	Me Thiam Que s'est-il passé à 4 heures ?
17	M. D. Niasse (interprétation) Vers 9 heures, ce qui s'est passé c'était vraiment
18	extraordinaire. Nous étions sur le pont occupés à des travaux de peinture, des travaux de
19	picotage également. Nous étions en train de travailler. Le chef nous a appelé et nous a dit
20	"fuyez, allez-vous mettre à l'abri".
21	Tout le monde a fui. Moi j'ai fui, je suis rentré dans ma cabine. Je suis donc
22	retourné dans ma cabine. J'ai fui et je suis retourné dans ma cabine. Je suis resté quelque
23	5 minutes.
24	J'ai alors entendu des impacts de balles sur la coque du navire pendant très
25	longtemps, des rafales et, à un moment donné, j'ai dit : "Il faut que je vois quand même par le
26	hublot ce qui se passe."
27	Me Thiam Vous avez dit que vous aviez entendu des impacts de balles. Est-ce
28	qu'il y en avait beaucoup?
29	M. D. Niasse (interprétation) Oui, il y avait vraiment beaucoup beaucoup de
30	balles, j'ai entendu le bruit, les impacts de beaucoup, beaucoup de balles.
31	Me Thiam Vous avez expliqué dans votre déposition que vous avez reçu un

projectile. Dans quelles circonstances vous l'avez reçu?

M. D. Niasse (interprétation) Le projectile qui m'a atteint, je vais vous racontent
aujourd'hui comment cela s'est passé. Le projectile qui m'a atteint, c'est quand je me suis mis à
regarder à travers le hublot pour voir ce qui se passait à l'extérieur.

Quand je me suis mis à regarder à l'extérieur, quand je me suis mis debout donc pour regarder, le projectile est arrivé, est entré par le thorax, ici. Ensuite, des débris de verre du hublot me sont entrés dans les yeux, je ne voyais plus, je suis tombé, j'ai rampé pour entrer dans le placard.

Je saignais abondamment, il y avait une forte hémorragie, dans les yeux je ressentais des débris de verre et des contusions sur un peu tout le corps.

Je me suis précipité dans le placard, je me suis caché dans le placard.

Je me suis caché là, la porte, je l'avais évidemment refermé à clef derrière moi.

Je me suis caché dans le placard, j'ai continué à entendre les impacts de balles sur la coque du navire et beaucoup de balles, donc je me suis fais tout petit dans le placard pour me cacher.

<u>Me Thiam</u>. - Vous avez dit ensuite au point 14 de votre déposition que vous vous êtes rendu aux assaillants.

Est-ce-que vous pouvez expliquer au Tribunal si vous avez reçu un coup à ce moment-là et si vous avez été injurié ?

M. D. Niasse (interprétation). — Quand je suis sorti à l'extérieur de ma cabine - parce que quand j'étais à l'intérieur je suis resté quelque temps, je n'entendais plus de bruit, il y avait un silence absolu -, j'ai cru entendre des personnes, des soldats qui enfonçaient les portes des cabines, qui semblaient avoir des marteaux, qui semblaient avoir des armes avec lesquelles ils enfonçaient les portes.

Quand je suis sorti, j'ai levé les deux bras en l'air, j'ai ouvert la porte de ma cabine, je suis sorti lentement. Dès que je suis sorti, il y a une personne... quand je suis sorti j'ai donc levé les bras et à ce moment-là un des membres, un des agents guinéens, m'a frappé ici avec la crosse de son fusil. Je suis tombé. Immédiatement, j'ai été menotté et on m'a amené là où se trouvaient les autres et je me suis assis comme tout le monde.

Me Thiam. - Est-ce-que vous avez été injurié, M. Niasse?

M. D. Niasse (interprétation). – Oui, il m'a insulté. La même personne a proféré des injures. Quand il m'a asséné le coup, quand je suis tombé et quand je me suis relevé, tout cela était abreuvé d'injures. Evidemment, je n'osais pas répliquer parce que je me disais que si je répliquai je risquais ma vie.

2.2.

1	Parce que, ia, vous n'avez fien à dife. Si vous difes queique chose qui ne plan pas
2	aux assaillants, c'est à vos risques et périls.
3	Me Thiam M. le président, je suis obligé de mentionner que la traduction er
4	français dit que la même personne aurait frappé et injurié le témoin. Or, dans la déclaration er
5	oualoff de M. Niasse rien ne permet de le présupposer. Je voudrais lui poser cette question.
6	Est-ce-que c'est la même personne qui l'a frappé et qui l'a injurié ?
7	M. D. Niasse (interprétation) Oui, celui qui m'a frappé, c'est celui qui m'a
8	insulté parce que nous étions les deux seules personnes dans le couloir. Nous étions tous seules
9	dans le couloir. Les autres étaient à l'avant du bateau.
10	Me Thiam Vous avez été ensuite transféré sur la vedette des Guinéens.
11	M. D. Niasse (interprétation). – Affirmatif.
12	Me Thiam Vous étiez avec un officier ?
13	M. D. Niasse (interprétation). – Il y avait un officier.
14	Me Thiam Cet officier était le chef?
15	M. D. Niasse (interprétation) Oui, je pense que oui, parce que quand nous
16	avons commencé à discuter, c'est moi qui lui est posé la question.
17	Je lui ai dit : « Pourquoi vous me posez ces questions ? ».
18	Et il m'a dit : « Oui, je suis le chef ».
19	Je lui ai dit : « Ah, vous êtes le chef? »
20	Il m'a dit : « Oui ».
21	Quand il parlait avec moi, à ce moment-là, évidemment son haleine exhalait une
22	odeur d'alcool, forte d'ailleurs.
23	Il me disait : « Vous autres Sénégalais, vous êtes bizarres ».
24	J'ai dit : « Comment sommes-nous bizarres ? »
25	Et il a ajouté : « Si votre commandant s'était arrêté, nous serions montés à bord
26	nous vous aurions tout de suite demandé ce que nous voulions lui demander et s'il nous avai
27	donné cela, on aurait pu vous laisser partir.
28	Je lui ai dit : « Comment cela ? »
29	C'est lui-même qui le disait, je le cite, il a dit : « Parce que, ici, on s'arrange ».
30	Je lui ai dit : « Ah, moi, ces affaires d'arrangement, cela ne me concerne pas, cela
31	ne m'intéresse pas, je suis blessé, je souffre dans ma chair et ce n'est pas le moment pour mo
32	de parler de ces choses-là. Pour cela, allez voir le commandant pour en discuter avec lui.

1	<u>Me Thiam</u> M. Niasse, Vous avez évoqué dans votre déposition écrite
2	M. Lat Soukabé Fall. Que vous a-t-il dit ? Il s'agissait d'un marin comme vous à bord du
3	Saiga.
4	M. D. Niasse (interprétation) Oui. Nous étions dans la même situation, nous
5	étions des journaliers. Nous avions le même statut sur le Saiga.
6	Me Thiam Qu'est-ce qu'est-ce qu'il vous a dit que les assaillants, les Guinéens
7	faisaient sur le navire ?
8	M. D. Niasse (interprétation). – Il est venu, il m'a dit : « Ils ont enfoncé les portes
9	de toutes les cabines, et tout ce qu'il y avait comme bagage sur le navire, ils sont en train de
10	tout emporter.
11	Il m'a dit qu'ils sont en train de prendre tous les bagages et moi, je lui ai dit : est-
12	ce-que tu peux m'amener mon sac ? Parce que, dans mon sac, j'avais de l'argent.
13	<= <= <u>.</u>
14	A l'époque, à ce moment-là, je ne voyais plus avec ma blessure, mais quand on me
15	parlait, j'entendais distinctement.
16	Quand il m'a apporté le sac, je l'ai ouvert, j'ai tâté à l'intérieur, j'ai essayé de
17	retrouver mon porte-monnaie. Il n'y était pas, mon argent avait disparu.
18	J'ai dit : « Je ne sais pas où est parti mon argent, mais cet argent, il faudra qu'ils
19	me le restituent ».
20	Je lui ai remis le sac. Je lui ai dit : « Remettez le sac à la place ou vous l'avez
21	pris ».
22	Me Thiam Je vous remercie M. Niasse.
23	Est-ce-qu'il est possible que les blessures que vous avez subies aient été par le fait
24	que vous ayez tenté de vous échapper par une fenêtre ?
25	M. D. Niasse (interprétation) Non, je n'ai pas voulu fuir et sortir par la fenêtre
26	parce que ma cabine ne comportait pas de fenêtre. L'ouverture qu'il y avait, c'est un petit
27	hublot, une personne ne peut pas passer à travers le hublot. La tête pourrait passer,
28	éventuellement, mais le reste du corps ne pourrait pas passer. Donc, je n'avais pas d'issue pour
29	moi pour fuir.
30	En fait, je m'étais dit : « Cache-toi dans cette cabine, fais-toi petit quelque part
31	pour avoir la vie sauve.
32	Mais je n'ai jamais pensé à fuir par une fenêtre ou à faire quelque effort que ce

soit dans ce sens.

1	Me Thiam. – A votre arrivée à Conakry, est-ce-que vous avez été soigné?
2	M. D. Niasse (interprétation) Quand je suis arrivé à Conakry, je suis arrivé
3	vers 23 heures 30. A l'arrivée, je n'ai pas été immédiatement soigné.
4	Je me trouvais dans les bureaux de la douane. On m'a sorti de là. J'ai été pendan
5	quelques temps dans les bureaux de douane, ensuite, on m'a fait sortir, je me suis assis à
6	l'extérieur, et la personne qui était là est venue me voir et m'a dit : « Bon, on a envoyé
7	chercher un médecin qui va venir vous examiner ». Moi, je n'ai rien dit, j'étais là, j'étais assis
8	j'attendais.
9	Quand le médecin est arrivée, c'était donc la nuit, il est arrivé, il m'a pris le visage
10	a regardé et a dit : « Moi, je ne touche pas au corps d'un étranger, à un ressortissant d'un autre
11	pays.
12	Il est parti et il a dit aux personnes présentes : « Emmener le à l'hôpital ».
13	On m'a amené à l'hôpital.
14	Avant de partir à l'hôpital, d'abord, je suis resté près de 15 minutes avant que je
15	n'aille à l'hôpital. On est arrivé à l'hôpital, et, là, beaucoup de temps a été perdu. C'est la
16	vraiment où il y a eu perte de temps.
17	Quand nous sommes arrivés à l'hôpital, j'ai rencontré le médecin. Quand il es
18	venu il m'a dit : « Etends-toi sur cette table, dans la salle. J'étais évidemment sous escorte
19	militaire qui m'encerclait. Lorsque j'étais là allongé, le médecin est venu m'examiner le corps
20	la poitrine, les yeux, et après il leur a dit : « Cette personne, moi, je ne peux rien pour elle
21	actuellement ». Il y avait deux médecins, un médecin femme et un médecin homme. Ils m'on
22	examiné. En tout cas, ils n'ont rien fait comme acte médical. Ils m'ont laissé étalé là. Je suis
23	resté longtemps là. Cela a duré longtemps.
24	Après, j'ai dû descebdre de la table parce que la station allongée me faisait mal
25	mon thorax, les yeux. Donc, je suis descendu de la table et j'ai dit à la personne présente
26	« Tout mon corps me fait mal ».
27	Après cela, il est allé parler avec les médecins. Ils sont revenus, ils sont restés
28	encore longtemps et, après, ils m'a dit : « Ecoutez, venez, on va retourner au port ». Nous
29	sommes retournés au port.
30	Quand nous sommes retournés au port, je suis resté longtemps là-bas, parce que
31	quand nous sommes rentrés, j'ai entendu l'appel à la prière, la première prière chez les
32	Musulmans, je suis resté donc jusqu'à 10 heures dans la rue. Il y avait d'ailleurs un marchand

qui m'a offert gracieusement du pain en y mettant une omelette, il a eu pitié de moi au vu de

1	mon visage, mon comportement, le sang qui tâchait tout mon corps. Tous ceux qui me voyez
2	me prenaient en pitié.

<u>Me Thiam</u>. - M. Niasse, Est-ce-que vous avez pu voir des médecins pour les yeux? Des ophtalmologues?

M. D. Niasse (interprétation). – Oui, deux ophtalmologues m'ont examiné. Le premier était une dame. Elle m'a examiné les yeux, elle a dit qu'elle n'y a rien décelé, et ensuite nous sommes retournés voir le Chef. Le Chef m'a dit : « Allez voir un autre médecin, un autre ophtalmologue pour qu'il voit ce qu'il y a dans les yeux.

Je lui ai dit : « Je ne veux même pas que l'on touche à mes yeux ».

Je ne voulais pas que cela soit traité en Guinée parce que j'avais peur que je perde la vue si cela avait été le cas.

Le Chef m'a harcelé et m'a dit : « Non, il faut que vous alliez vous faire soigner ».

Donc, un militaire m'a amené dans un véhicule et nous sommes allés voir l'ophtalmologue en question. Quand nous sommes arrivés chez l'ophtalmologue, ce n'était pas un Guinéen, c'est un immigré en Guinée. Ce médecin m'a fait allonger sur une table, a pris les appareils, a ausculté mes yeux et a extrait des débris de verre, beaucoup de débris de verre. Quand il a fait cela, sur-le-champ, je n'ai rien vu, mais il a mis un produit sur les yeux.

Dans un premier temps, cela m'a assombri la vue. Il a mis un bandage sur les yeux, je suis sorti de l'hôpital. Après avoir un peu dormi, j'ai enlevé petit à petit le bandage et j'ai commencé à voir un peu, mais ma vue était encore floue. En tout cas, voilà ce qui s'est passé avec ce médecin.

Me Thiam. - Je vous remercie M. Niasse

Vous êtes ensuite rentré à Dakar. Est-ce que vous avez subi des radiographies ?

M. D. Niasse (interprétation). – Oui, quand j'ai quitté la Guinée. Quand nous sommes arrivés à Dakar, nous sommes arrivés à Dakar la nuit, on m'a amené à la clinique Pasteur.

Quand on m'a amené à la clinique Pasteur, dans le courant de la nuit, on m'a fait une piqûre. Les médecins ont fait vraiment le maximum pour moi, de même que les personnes qui sont venues me chercher à l'aéroport, qui m'ont conduit directement à l'aéroport ? J'avais dit que je voulais voir mes parents avant d'aller à l'hôpital. Et j'ai subi plusieurs radiographies : avant l'opération on m'a fait des radios, et après l'opération, j'ai également eu des radios.

Me Thiam. - Qu'a-t-on dédouvert ?

2.2.

1	M. D. Niasse (interpretation). – Les radios Le médecin m'a dit : « Dans votre
2	poitrine il y avait un projectile ».
3	J'ai dit : « Donc, c'est le projectile qui est entré par le dessus de la clavicule ».
4	Il m'a dit : « Il y a deux éclats métalliques. On a extrait un, mais l'autre se trouve
5	logé en un endroit trop profond. Si on va à sa recherche, vous risquez votre vie ».
6	Donc je lui ai dit : « vous êtes mon médecin, ce que vous avez trouvé, je dois y
7	ajouter fois ».
8	Donc, j'ai continué à suivre le traitement en acceptant cet état de fait.
9	Me Thiam Est-ce que les radiographies sont celles que l'on projette
10	maintenant?
11	M. D. Niasse (interprétation) Effectivement, il s'agit des radiographies qui ont
12	été Cette radio, c'est d'ailleurs la radio post-opératoire. Vous avez un point-là bas qui
13	indique le projectile qui se trouve logé dans ma clavicule.
14	Me Thiam Nous devrions pouvoir voir sur la radiographie le nom de la
15	personne qui est radiographiée.
16	D'ici, je n'arrive pas à lire, mais j'espère que le Tribunal pourra constater qu'il
17	s'agit effectivement de M. Niasse et lire la date qui figure sur cette radiographie.
18	Peut-être, pouvez-vous montrer une autre radiographie à M. Niasse. Je lui
19	demanderais si si c'est également une radiographie qui le concerne ?
20	M. D. Niasse (interprétation). – Effectivement, il s'agit d'une radio de mon corps.
21	Me Thiam Est-ce qu'on y voit des traces de projectile ?
22	M. D. Niasse (interprétation) Il y a un cliché ou l'on voit exactement l'endroit
23	où le projectile est logé, mais vous avez un point blanc au-dessus, c'est le projectile logé sous
24	la clavicule.
25	Me Thiam Donc, M. Niasse, si j'ai bien compris, maintenant, il vous reste
26	quelques débris de projectile dans la poitrine.
27	M. D. Niasse (interprétation) Oui, il y a encore des éclats de projectile dans
28	mon corps. Au moment où je parle devant vous, j'ai encore des éclats dans le corps.
29	Me Thiam Est-ce que vous suivez toujours un traitement avec le docteur
30	Ababacar Vilane qui est un médecin psychiatre ?
31	M. D. Niasse (interprétation) Oui, je poursuis mon traitement avec lui. J'ai
32	rendez-vous avec lui à l'hôpital, au mois de mai prochain, à l'hôpital principal, un des deux

grands hôpitaux de Dakar.

1	Me Thiam. – Excusez-moi, M. Niasse. Est-ce que vous avez amené à Hambourg
2	des médicaments qui vous ont été prescrits par le docteur Ababacar Vilane?
3	M. D. Niasse (interprétation) Oui. J'ai amené un seul médicament avec moi,
4	parce que les autres je les ai oubliés. Mais, je l'ai laissé là où je suis logé.
5	Me Thiam Ma dernière question sera pour vous demander d'expliquer au
6	Tribunal l'état de votre vue. D'abord est-ce que vous portiez des lunettes avant ?
7	M. D. Niasse (interprétation) Oui. Je suis obligé de porter des verres tout le
8	temps, des lunettes, parce que, autrement, je ne verrais pas correctement. Les lunettes, si je ne
9	les porte pas, j'ai la vue assombrie. Même quand je regarde la télévision, il faut que je porte
10	des lunettes. Si le soleil est fort, je dois porter des lunettes parce qu'autrement ma vue est
11	assombrie. Quand je lis, il faut que je porte des lunettes.
12	Me Thiam. – Avant l'accident, est-ce que vous portiez des lunettes ?
13	M. D. Niasse (interprétation) Non, pas du tout. Je ne portais pas de lunettes,
14	ma vue était tout à fait bonne, je n'avais aucun problème particulier de vision.
15	Me Thiam. – Monsieur le Président, je vous remercie. Je laisse le témoin pour la
16	contre-interrogation.
17	M. le Président (interprétation) Merci beaucoup, Maître Thiam. Maître von Brevern
18	M. von Brevern (interprétation) Merci, Monsieur le Président. Monsieur
19	Niasse, je me fais beaucoup de soucis, mais également mes collègues de la délégation
20	guinéenne se préoccupent. Ils sont très soucieux et vous plaignent beaucoup pour les douleurs
21	que vous avez subies. J'ai quelques questions à vous adresser. Où habitez-vous M. Niasse ?
22	M. D. Niasse (interprétation) Je suis Sénégalais, j'habite au Sénégal.
23	J'habite la ville de Dakar, le quartier que j'habite s'appelle "le quartier Usiniaritali
24	(phonétiquement)", à Dakar, mon adresse exacte pour être précis : 1210.
25	M. von Brevern (interprétation) Merci beaucoup.
26	Lorsque vous parlez de cette époque, quel était votre employeur ?
27	M. D. Niasse (interprétation) La compagnie qui m'employait était la société
28	ORYX.
29	M. von Brevern (interprétation) Et? en fait, ce contrat avec votre employeur,
30	qu'est-ce qu'il prévoyait que serait votre travail à bord ?
31	M. D. Niasse (interprétation) Le travail que l'on m'avait offert, c'était de servir
32	sur le Saiga en qualité de peintre. C'est cela qui m'a été offert comme contrat. C'est le travail
33	que j'accomplissais avec ceux qui avaient été recrutés pour la même raison.

1	M. von Brevern (interprétation) Ce contrat, est-ce qu'il ne portait que sur le
2	travail que vous deviez faire au Saiga ou est-ce qu'il portait sur d'autres travaux que vous
3	auriez dû faire en dehors du Saiga ?
4	M. D. Niasse (interprétation) Oui, j'avais d'autres tâches que j'accomplissais
5	pour Oryx, pas nécessairement sur le Saiga. J'étais journalier à Oryx : Lorsque j'arrivais et
6	qu'il y avait de l'embauche, on m'embauchait.
7	M. von Brevern (interprétation) Est-ce que vous aviez un contrat écrit avec
8	Oryx ?
9	M. D. Niasse (interprétation) Oui, on m'avait embauché comme journalier.
10	Avant le départ, celui qui embauchait les journaliers avaiet mis par écrit tout ce qui devait être
11	mis par écrit.
12	M. von Brevern (interprétation) Est-ce que vous pourriez remettre une copie de
13	ce contrat au Tribunal ?
14	M. D. Niasse (interprétation). – Non, je n'ai pas sur moi une copie de ce contrat.
15	M. von Brevern (interprétation) Où est-il, ce contrat ? Chez vous, à Dakar ?
16	M. D. Niasse (interprétation) On ne nous l'avait pas remis en main propre. On
17	a mis par écrit les conditions de notre emploi, c'est le chef qui s'occupait de cela, qui avait mis
18	cela par écrit et nous, nous avons embarqué par la suite.
19	M. von Brevern (interprétation) Monsieur Niasse, j'ai demandé où se trouve ce
20	contrat. Est-ce que vous avez un exemplaire de ce contrat chez vous ? Où se trouve-t-il, ce
21	contrat ?
22	M. D. Niasse (interprétation). – Non, je n'ai pas copie de ce contrat chez moi.
23	M. von Brevern (interprétation) Est-ce que vous avez reçu un exemplaire du
24	contrat avant de monter à bord du Saiga ?
25	M. D. Niasse (interprétation) Non, je n'ai pas reçu copie de ce contrat en main
26	propre.
27	M. von Brevern (interprétation) Est-ce que vous savez ce qui est dit dans ce
28	contrat ?
29	M. D. Niasse (interprétation) Non, je dois dire que non. Je n'ai pas pris
30	connaissance de ce qui est écrit dans le contrat. Donc, je ne peux pas dire que je connais
31	intégralement ce qui est dedans.

1	M. von Brevern (interprétation) Monsieur Niasse, je ne comprends pas très
2	bien ce que vous dites. Est-ce que vous étiez employé par Oryx et est-ce-que, avant de monter
3	à bord du Saiga, vous avez fait d'autres travaux, effectués d'autres travaux ?
4	M. D. Niasse (interprétation) Oui, j'ai accompli d'autres tâches. C'est ce que
5	j'expliquais tout à l'heure. Je me rends là-bas quand il y a de l'embauche pour des tâches, ceci,
6	cela, du nettoyage, du balayage. Nous, nous sommes des journaliers, on nous embauche et
7	quand nous avons fait le travail, on nous paie.
8	M. von Brevern (interprétation) Depuis quand travaillez-vous pour Oryx ?
9	Quand avez-vous commencé à travailler pour Oryx ?
10	M. D. Niasse (interprétation) Depuis l'année 1988, j'ai commencé à travailler
11	pour Oryx, depuis 1988.
12	M. von Brevern (interprétation) Et quand vous n'étiez pas à bord du vaisseau,
13	où est-ce que vous travaillez ? Est-ce qu'ils avaient des bureaux que vous nettoyiez ou vous
14	faisiez de la peinture ? Qu'est-ce que vous faisiez quand vous n'étiez pas à bord du vaisseau
15	pour eux ?
16	M. D. Niasse (interprétation) Quand je ne suis pas sur le Saiga, je travaille sur
17	le quai. Je prête main-forte aux équipes qui travaillent là. Je fais des travaux de nettoyage.
18	Lorsque le gasoil se verse, on nettoie. Si quelque part il y a des saletés, je m'occupe avec
19	d'autres de les enlever. C'est le genre de tâches que j'accomplissais pour Oryx.
20	M. von Brevern (interprétation) Merci. Est-ce que vous pourriez brièvement
21	nous dire ce que c'est Oryx ? Est-ce qu'ils ont des chantiers ? Est-ce qu'ils ont des vaisseaux ?
22	Est-ce qu'ils ont des maisons ? Qu'est-ce que c'est que cette compagnie, cette entreprise ?
23	M. D. Niasse (interprétation) Oryx est une société pétrolière, en tout cas c'est
24	ce que j'ai vu. Ils ont des navires qui fournissent du gasoil. Il y a des navires qui viennent
25	s'avitailler en gasoil, ce sont des choses comme cela qui se faisait. Il y a d'autres activités au
26	niveau d'Oryx.
27	M. von Brevern (interprétation) Lorsque vous vous trouviez à bord du Saiga,
28	est-ce qu'il y avait un accord entre Oryx et le vaisseau ou le représentant du vaisseau sur le
29	travail que vous deviez effectuer à bord ?
30	M. D. Niasse (interprétation) Oryx m'a offert un contrat, m'a demandé d'aller
31	travailler sur le Saiga. Je suis monté à bord du Saiga, j'ai commencé à travailler à bord du

Saiga.

1	M. von Brevern (<i>interpretation</i>) Lorsque vous etes monte a bord du Saiga, qui
2	est-ce qui vous a accueilli ? A qui avez-vous parlé ? Qui vous a donné des instructions ?
3	M. D. Niasse (interprétation) En fait, quand je suis monté à bord du Saiga, c'est
4	le chef du dépôt qui m'a appelé, qui m'a expliqué qu'il y avait du travail à faire sur le Saiga. Il
5	m'a dit : "On vous embauche pour accomplir ce travail sur le Saiga." Nous étions trois
6	personnes concernées. Nous avons été embauchés tous les trois. Celui qui nous a embauchés
7	nous a amenés devant le capitaine. Le capitaine nous a rencontrés, nous a acceptés et voilà
8	comment cela s'est passé.
9	Ensuite, nous sommes montés à bord, nous avons commencé à faire notre travail.
10	M. von Brevern (interprétation) Est-ce que vous avez reçu un manuel du marin
11	lorsque vous êtes montés à bord ?
12	M. D. Niasse (interprétation) Non, nous n'avons pas reçu ce document parce
13	qu'en réalité, c'est le marin lui-même qui peut demander cela. Quand je suis monté à bord du
14	Saiga, j'avais mon passeport national, c'était un passeport qui datait et j'avais mon attestation.
15	M. von Brevern (interprétation) Merci. Je voudrais en venir maintenant au
16	voyage.
17	Est-ce que vous pourriez nous dire depuis combien de jours vous étiez à bord du
18	Saiga avant que ne se produisent les événements dont vous avez parlé, le 28 octobre ?
19	M. D. Niasse (interprétation) Je ne peux pas en tout cas dire le nombre de
20	jours, mais j'ai fait trois voyages avec le Saiga et c'est au cours du troisième voyage que les
21	événements connus se sont produits.
22	M. von Brevern (interprétation) Ma question était : "Depuis combien de temps
23	naviguiez-vous sur le Saiga avant les événements?" Est-ce que vous vous en souvenez?
24	M. D. Niasse (interprétation) Combien de jours, je ne sais pas, je ne peux
25	vraiment pas le dire exactement, mais nous nous sommes rendus d'abord en Guinée Bisao, je
26	ne savais pas où nous nous rendions. Le Commandant parle russe, moi je ne parle pas russe.
27	Je ne peux pas savoir quelle était la destination. Il faut que l'on arrive à destination pour que
28	je sache que nous sommes partis de tel point ou de tel lieu et que nous sommes arrivés en tel
29	lieu. Comme cela, de but en blanc, je ne pouvais pas savoir où on allait.
30	M. von Brevern (interprétation) Bien. Le Capitaine parlait russe. Vous avez
31	parlé du chef du dépôt qui vous a donné des instructions. En quelle langue parlait-il ?
32	M. D. Niasse (interprétation). – Il parlait oualoff, comme moi.
33	M. von Brevern (interprétation) Est-ce que vous vous souvenez de son nom?

1	M. D. Masse (merpretation). – Out, je sais comment it s appene.
2	M. von Brevern (interprétation) Quel était son nom?
3	M. D. Niasse (interprétation) Nous autres, nous l'appelions M. Sylla, le chef du
4	dépôt.
5	M. von Brevern (interprétation) Il était Ukrainien? Ou est-ce qu'il était un de
6	vos compatriotes du Sénégal ?
7	M. D. Niasse (interprétation) Non, il était Sénégalais.
8	M. von Brevern (interprétation) Il faisait partie des trois membres de l'équipage
9	qui venaient du Sénégal ? Le chef du dépôt, votre collègue et vous-même. Vous venez de
10	parler du chef de dépôt, en fait il était un peu votre chef, le chef du dépôt ?
11	M. D. Niasse (interprétation) Oui. Monsieur Sylla. Quand nous étions à Oryx
12	au dépôt, nous travaillions au dépôt, c'était le chef de dépôt, mais quand nous sommes à bord
13	du navire Quand nous descendons à quai, c'est notre chef, mais tant que nous sommes à
14	bord du navire, le navire a son propre chef, son capitaine.
15	M. von Brevern (interprétation) Oui, bon N'est-il pas vrai que vous m'ayez
16	dit que c'était M. Sylla qui vous donnait des instructions ? M. Sylla étant un de vos collègues
17	du Sénégal employé par Oryx. C'est exact ?
18	Vous dites que vous ne vous souvenez pas du nombre de jours qui ont précédé les
19	événements et vous vous trouviez en mer.
20	Ma question est la suivante : est-ce que vous vous souvenez de la date où s'es
21	produit cet événement malheureux dont vous nous avez parlé ?
22	M. D. Niasse (interprétation). – Oui, je me rappelle, c'est le 28 octobre.
23	M. von Brevern (interprétation) De quelle année ?
24	M. D. Niasse (interprétation). – Il y a deux ans.
25	<u>L'interprète</u>). – L'interprète de la cabine française précise : "il y a deux ans".
26	M. von Brevern (interprétation) Il y a 2 ans ? Vous dites 1996 ou bien 3 ans
27	depuis ? Non, c'était en octobre n'est-ce pas ? Vous avez dit : "Il y a trois ans." Nous
28	sommes en mars 1999 maintenant.
29	M. D. Niasse (interprétation) C'est le 28 octobre. L'événement est survenu le
30	28 octobre.
31	M. von Brevern (interprétation) Vous avez dit : "il y a trois ans". Or, nous
32	sommes en 1999. Trois ans, cela fait 1996. Alors, est-ce que vous parlez du mois
33	d'octobre 1996 ?

1	M. D. Niasse (interprétation) C'est le 28 octobre 1997.
2	M. von Brevern (interprétation) Cela fait trois ans ?
3	L'interprète Il faut préciser à l'avocat qu'il y a une erreur de traduction de la
4	cabine anglaise. Le témoin a bien dit : "Il y a deux ans".
5	M. von Brevern (interprétation) J'étais un peu étonné.
6	(Les interprètes se consultent.)
7	L'interprète (interprétation) J'ai l'impression que Me von Brevern a mal
8	entendu. Le témoin a dit "deux ans".
9	M. von Brevern (interprétation) Je ne peux entendre que ce que dit la
10	traduction, j'ai entendu "trois ans".
11	M. le Président (interprétation) Oui, il y a eu une erreur, vous avez mal
12	entendu. Il a dit : "Il y a deux ans".
13	Vous écoutiez en français ou en anglais ?
14	M. von Brevern (interprétation) Je suis sur le canal 1, j'entends la traduction et
15	j'ai entendu trois ans.
16	M. le Président (interprétation) Est-ce que vous pourriez reposer cette
17	question?
18	Je pense que maintenant le témoin a bien dit : 1997, quelle que soit la manière
19	dont il s'est exprimé. En oualoff, il aurait pu dire 3 ans (daawaati dieg), 4 ans, mais il a
20	maintenant dit 1997, donc c'est clair.
21	M. von Brevern (interprétation) Merci.
22	Monsieur Niasse, lorsque vous avez décrit les événements, à quel moment avez-
23	vous pris conscience, pour la première fois, que quelque chose d'inattendu se produisait en ce
24	qui concerne le vaisseau et quelque chose qui venait de l'extérieur? A quel moment vous
25	êtes-vous rendu compte pour la première fois qu'ils se passait quelque chose d'étrange en ce
26	qui concerne le vaisseau ?
27	M. D. Niasse (interprétation) Oui, quand on nous a donné l'ordre de chercher
28	un abri, de fuir. Moi, immédiatement, je me suis dit : si on nous donne de telles instructions, il
29	y a quelque chose d'exceptionnel qui se passe, donc j'ai fui et je suis allé chercher refuge
30	quelque part.
31	Pour dire vrai, je ne savais pas exactement de quoi il s'agissait, mais j'ai fui, je
32	suis allé me réfugier dans ma cabine.
33	M. von Brevern (interprétation) Oui, je comprends.

1	Si j'ai bien compris, avant que le capitaine ne vous dise : allez-vous en, cachez-
2	vous, vous n'aviez pas compris qu'il y avait quelque chose de bizarre ou bien est-ce que vous
3	vous êtes dit : le capitaine s'attend à ce que quelque chose d'inattendu se produise. C'es
4	cela?
5	M. D. Niasse (interprétation) Oui, avant que le capitaine ne donne des
6	instructions, non je ne pensais à rien d'autre. J'étais occupé à mon travail, je n'ai rien entendu
7	je ne pensais à rien du tout, j'étais occupé à ce que je faisais. Je n'ai rien vu. Je n'ai pensé à
8	rien d'autre.
9	M. von Brevern (interprétation) Bien. Monsieur Niasse, d'une manière
10	générale, je vous dirai qu'en ce qui me concerne, il suffirait que vous disiez oui ou non pour
11	vous faciliter la tâche.
12	Qu'est-ce que vous faisiez exactement lorsque vous avez reçu ces instructions du
13	capitaine ? A quoi étiez-vous occupé à ce moment-là ?
14	M. D. Niasse (interprétation). – Je suis conscient J'étais occupé à des travaux de
15	peinture comme je l'ai dit.
16	M. von Brevern (interprétation) Où ? A l'intérieur du bateau ou bien à l'air
17	libre ?
18	M. D. Niasse (interprétation) J'étais occupé à ces travaux sur le pont.
19	M. von Brevern (interprétation) Sur le pont, où ? Sur quelle partie du pont : à
20	l'intérieur ou à l'extérieur ?
21	M. D. Niasse (interprétation). – Non, nous étions sur le pont.
22	M. von Brevern (interprétation) Oui, je comprends, mais on peut être dans la
23	passerelle ou on peut être à l'extérieur. Où étiez-vous exactement ?
24	M. D. Niasse (interprétation). – J'étais plus ou moins au milieu du pont.
25	M. von Brevern (interprétation) Et que faisiez-vous là? Qu'est-ce que vous
26	étiez en train de peindre là ?
27	M. D. Niasse (interprétation) Nous peignions de petites traverses fines en fer
28	C'est ce que nous étions en train de peindre.
29	M. von Brevern (interprétation) Vous souvenez-vous de l'heure exacte à
30	laquelle le capitaine vous a ordonné de fuir et d'aller vous cacher ?

M. D. Niasse (interprétation). – Oui, cela devait être vers 9 heures du matin.

1	M. von Brevern (interprétation) 9 heures, le 28 octobre ? A quelle date ? C'est
2	la date que vous avez mentionnée tout à l'heure ? A quelle date ? 9 heures du matin ou du
3	soir?
4	M. D. Niasse (interprétation). – Le matin.
5	M. von Brevern (interprétation) Vous souvenez-vous qui était sur le pont avec
6	vous à ce moment-là ?
7	M. D. Niasse (interprétation) Nous nous étions répartis la tâche. Moi, j'étais sur
8	le pont au milieu, parce que quand nous nous occupions de peinture, les trois, chacun avait
9	une partie du travail à accomplir. Mon travail, je m'occupais de cela, comme je l'ai dit, sur le
10	pont au milieu.
11	M. von Brevern (interprétation) Si j'ai bien compris, deux autres de vos
12	collègues se trouvaient sur le pont en train de peindre, n'est-ce pas ?
13	M. D. Niasse (interprétation) Oui, ils étaient sur le pont également occupés à
14	ces travaux de peinture et ils ont évidemment fuis eux aussi.
15	M. von Brevern (interprétation) En dehors de vous trois, qui étiez en train de
16	peindre, qui d'autres se trouvaient sur le pont ? Est-ce que vous vous souvenez ?
17	M. D. Niasse (interprétation). – Nous étions seulement les trois sur le pont.
18	M. von Brevern (interprétation) Est-ce que le navire était à l'ancre ou est-ce
19	que vous étiez en train de naviguer ? Est-ce que vous vous en souvenez ?
20	M. D. Niasse (interprétation)
21	M. von Brevern (interprétation) Vous avez dit que vous étiez les seuls sur le
22	pont et donc je voulais savoir si vous pouvez expliquer pourquoi vous étiez seuls sur le pont,
23	pourquoi il n'y avait pas de premiers officiers ou des membres de l'équipage qui s'occupaient
24	des questions de navigation.
25	M. D. Niasse (interprétation) J'ai une explication.
26	M. le Président (interprétation). – Maître Plender ?
27	M. Plender (interprétation) Peut-être y a-t-il une erreur de traduction qui crée
28	un peu la confusion. Le mot "pont", en français a été traduit par "bridge".
29	M. le Président (interprétation) Oui, c'est exact.
30	M. Plender (interprétation) Je suis le dernier à pouvoir indiquer une bonne
31	traduction, mais à mon avis, passerelle c'est "bridge" et "pont", c'est "deck".
32	M. von Brevern (interprétation) Le pont, pont en français a été traduit comme
33	"bridge", du fait du relais. C'est probablement pour cela que c'est un malentendu.

1	1 outliez-vous repeter ou vous vous trouviez avec vos deux conlègies ?
2	M. D. Niasse (interprétation)
3	M. le Président (interprétation) Monsieur Niasse n'intervient pas en français,
4	donc permettez lui d'intervenir dans sa langue.
5	M. von Brevern (interprétation) Monsieur Niasse, auriez-vous l'amabilité de
6	montrer au Tribunal sur la photo, que Messieurs les Juges vont vous montrer, où vous aviez
7	travaillé.
8	M. D. Niasse (interprétation). – Là où j'étais en train de travailler, cela je peux le
9	faire. Mais là où d'autres étaient en train de travailler, ne me demandez pas cela.
10	(Le témoin regarde la photo que lui montre Me von Brevern)
11	M. le Président (interprétation). – De quoi s'agit-il?
12	M. von Brevern (interprétation) C'est la photo n° 2. Monsieur Niasse a indiqué
13	qu'il travaillait au milieu du pont, au milieu du pont du navire, sur le pont. Donc, pas sur la
14	passerelle de commandement. Pouvez-vous le montrer ?
15	M. le Président (interprétation). – Monsieur Niasse, veuillez indiquer exactement
16	où vous étiez en train de travailler. Merci.
17	(Le témoin se déplace devant l'écran et indique l'endroit du doigt.)
18	M. le Président (interprétation). – Merci, veuillez regagner votre place.
19	Donc il est clair qu'il s'agissait du pont. Merci, Maître Plender pour cet
20	éclaircissement.
21	M. von Brevern (interprétation) Lorsque le capitaine vous a conseillé de fuir,
22	comment est-ce que vous l'avez entendu ? Est-ce qu'il était à côté de vous ?
23	Est-ce qu'il était sur la passerelle ? Où était-il ?
24	M. D. Niasse (interprétation) Il s'est mis sur le côté du pont et il a hurlé ses
25	instructions.
26	M. von Brevern (interprétation) En quelle langue est-ce qu'il a crié ses
27	instructions?
28	M. D. Niasse (interprétation). – Je ne comprends pas leur langue. Il parle anglais,
29	je ne parle pas anglais. Il parle russe, je ne parle pas russe.
30	M. von Brevern (interprétation) Mais vous pensiez qu'il vous demandait de
31	vous enfuir, que c'étaient ses instructions ?
32	M. D. Niasse (interprétation) Oui, c'est ce que j'ai compris, qu'il fallait se
33	mettre à l'abri.

1	M. von Brevern (interprétation) Est-11 normal que, lorsque vous entendez le
2	capitaine dire quelque chose en russe, que vous avez l'impression que vous devez vous
3	enfuir ? Avez-vous eu d'autres ordres ?
4	M. D. Niasse (interprétation) Les gestes étaient expressifs. C'est le langage que
5	nous comprenons. Quand il nous appelle pour manger, il y avait des gestes qui étaient faits. Il
6	y avait un langage gestuel, on comprenait, quand il faisait de tels signes, qu'il fallait venir
7	manger. On ne pouvait pas communiquer par la langue, donc c'est par des gestes.
8	M. von Brevern (interprétation) Avant que le capitaine vous donne cet ordre,
9	vous n'aviez pas eu l'idée, pour quelque raison que ce soit, d'aller dans votre cabine? Vous
10	vous sentiez en sécurité avant l'ordre du capitaine ?
11	M. D. Niasse (interprétation) Non, je n'avais aucune idée. Comme d'habitude,
12	quand je me lève le matin, je fais mon travail et quand l'heure de descendre arrive, je cesse de
13	travailler. C'est tout. Je n'avais aucune idée particulière. La paix régnait sur le bateau, il n'y
14	avait pas de problème.
15	M. von Brevern (interprétation) Vous nous avez dit que c'était vers 9 heures
16	que le capitaine vous a donné cet ordre. A quelle heure avez-vous commencé votre travail ce
17	jour-là ?
18	M.D. Niasse (interprétation) Nous autres, nous commençons à travailler à
19	8 heures. Nous prenons le petit déjeuner à 7 heures et demie jusqu'à 8 heures, et à 8 heures,
20	nous commençons le travail.
21	M. von Brevern (interprétation) Est-ce qu'avant d'aller au travail, après votre
22	petit déjeuner, avez-vous rencontré quelqu'un du commandement du navire ? Avez-vous parlé
23	à quelqu'un?
24	M. D. Niasse (interprétation) Non, pas du tout, je n'ai rencontré personne, je
25	n'ai parlé à personne. Mais je vous l'ai dit, on ne communiquait pas, on ne pouvait pas
26	communiquer. Donc, je n'ai rencontré personne, je n'ai rien dit à personne. Chacun sait à
27	quelle heure il faut aller au petit-déjeuner. L'heure de début du travail, chacun la connaît.
28	Avant d'aller commencer le travail, nous nous rendions au magasin prendre nos pots de
29	peinture, les outils de travail et nous nous mettions à travailler.
30	M. von Brevern (interprétation) Lorsque le capitaine s'est adressé à vous, vous

nous avez dit que vous étiez allé à votre cabine. Qu'ont fait les deux autres collègues ?

1	M. D. Niasse (interprétation) Les autres eux aussi, ils ont fui et ils sont allés
2	dans leurs cabine les autres collègues franchement, je ne savais pas à ce moment-là où ils
3	étaient allés se cacher. J'étais dans ma cabine, je n'étais pas dans la leur.
4	M. von Brevern (interprétation) Vous aviez votre propre cabine ?
5	M. D. Niasse (interprétation). – Non, ce n'était pas le cas. Nous étions trois. On a
6	donné une cabine à l'un d'entre nous, c'est Lat. L'autre allait chez Lat ou chez moi.
7	Nous sommes Sénégalais et nous nous entendions fort bien. C'est comme cela que
8	cela se passait : aujourd'hui, il passe la nuit ici, demain ailleurs.
9	M. von Brevern (interprétation) Est-ce que vous avez vu si d'autres membres
10	de l'équipage avaient pris la fuite ?
11	M. D. Niasse (interprétation) Non, je ne les ai pas vus quand ils s'enfuyaient;
12	les autres membre, je ne les ai pas vus quand ils fuyaient. Moi, je suis entré dans ma cabine, je
13	me suis caché là. Le reste, je n'ai rien vu.
14	M. von Brevern (interprétation) On revient à l'ordre du capitaine. Vous aviez
15	l'impression qu'il était tout à fait urgent de prendre la fuite.
16	Y avait-il d'autres raisons ? Est-ce que vous avez vu quoi que ce soit à l'extérieur
17	du navire ? Est-ce que vous avez entendu des bruits qui vous auraient incité à prendre la fuite
18	ou est-ce uniquement l'ordre du capitaine ?
19	M. D. Niasse (interprétation) Non, je n'avais rien vu. Je n'avais rien entendu
20	non plus. Moi, j'étais occupé à mon travail.
21	Si j'avais entendu quelque chose, je dirais que j'ai entendu quelque chose, mais je
22	n'ai rien entendu. Je n'ai entendu que ce que le capitaine a dit. Le capitaine nous a appelés et
23	nous a fait comprendre qu'il fallait fuir. En dehors de cela, je n'ai rien entendu d'autre.
24	M. von Brevern (interprétation) Merci. Maintenant, je voudrais vous interroger
25	sur vos blessures.
26	Si j'ai bien compris, vous étiez dans votre cabine, vous l'avez verrouillée. Il y a eu
27	des coups de feu et une balle a brisé le hublot de votre cabine. Est-ce exact ? Quelle est la
28	dimension de votre cabine ? Etiez-vous juste derrière le hublot, ou étiez vous à côté pour vous
29	mettre en sécurité ?
30	Pouvez-vous expliquer comment était votre cabine et où vous étiez dans cette
31	cabine ?
32	M. D. Niasse (interprétation) Dans la cabine, j'étais à l'intérieur de ma cabine.
33	Quand je suis entré dans la cabine, avant de regarder à travers le hublot, après avoir entendu

1	les rafales de balles, j'étais par terre, je me suis mis par terre. Ensuite, je me suis levé pour
2	savoir qu'est-ce qui se passait.
3	En réalité, une personne, c'est normal quand il y a une situation comme cela, il
4	faut quand même essayer de savoir ce qui se passait. Je me suis donc redressé. C'est comme
5	cela que je me suis redressé. J'ai voulu voir à travers le hublot ce qui se passait.
6	M. von Brevern (interprétation) Vous l'avez fait. D'abord, vous êtes entré dans
7	votre cabine, vous vous êtes allongé parce que vous avez entendu des bruits et lorsque vous
8	vous êtes levé pour regarder par la fenêtre, est-ce que le bruit avait cessé ?
9	M. D. Niasse (interprétation) Quand je suis entré dans la cabine,
10	immédiatement, j'ai entendu des impacts de balles sur la coque du bateau, du navire, du côté
11	des cabines. Heureusement qu'ils n'ont pas tiré à l'avant du bateau parce qu'il y aurait eu une
12	catastrophe, heureusement.
13	C'est après que je me suis redressé pour voir à travers le hublot ce qui se passait.
14	M. von Brevern (interprétation) Qu'est-ce qui aurait été catastrophique ?
15	Qu'est-ce que vous entendez par catastrophique ?
16	M. D. Niasse (interprétation) S'il y avait eu des coups de feu tirés sur l'avant, le
17	bateau allait simplement s'enflammer, prendre feu.
18	M. von Brevern (interprétation) Où se trouvait votre cabine? Nous aurions dû
19	la montrer sur la photo.
20	Pouvez-vous nous montrer, sur l'une des photos, où se trouvait votre cabine ? De
21	quel côté du navire ? A l'avant ? A l'arrière ?
22	Pouvez-vous montrer la photo n° 1 ou 2 peut-être ?
23	(Projection.)
24	M. D. Niasse (interprétation) Telle que la photo se présente, cela va être
25	difficile. Ma cabine se trouve dans le couloir de la salle à manger, là où nous prenions nos
26	repas.
27	M. von Brevern (interprétation) Est-ce que vous pouvez la montrer? Où est le
28	hublot ?
29	M. le Président (interprétation). – Monsieur Niasse, pouvez-vous vous
30	rapprocher de la photo et nous le montrer ?

montrer l'autre côté ?

31

32

M. D. Niasse (interprétation). - Est-ce qu'on ne peut pas retourner la photo ou

1	M. le Président (interprétation). – Maître von Brevern, je ne veux pas
2	interrompre le rythme de votre contre-interrogatoire, mais est-ce que ceci est pertinent pour
3	un point particulier ?
4	M. von Brevern (interprétation) Monsieur le Président, je pense certainement
5	que nous devrions savoir exactement où se trouvait la cabine car nous parlons d'une balle et je
6	pense que l'autre partie devraient pouvoir commenter ultérieurement. Je pense que le témoin
7	devrait nous dire où se situait sa cabine.
8	M. le Président (interprétation). – Monsieur Niasse, pouvez-vous vous
9	rapprocher de la photo ?
10	M. D. Niasse (interprétation) Cela va être difficile de le faire parce qu'il y avait
11	deux couloirs, il y avait un couloir de l'autre côté, à bâbord, et un couloir, à tribord, si on peut
12	dire.
13	M. von Brevern (interprétation) Monsieur Niasse, de quel côté du navire se
14	situait votre cabine? A bâbord ou à tribord?
15	M. D. Niasse (interprétation) J'étais du côté de la cuisine, c'est le couloir par
16	lequel on accédait à la cuisine et à la salle à manger.
17	M. von Brevern (interprétation) Un éclaircissement. Est-ce que vous aviez une
18	cabine? Si vous regardiez par le hublot, est-ce que vous pouviez voir la mer ou est-ce que
19	c'était une cabine qui donnait sur l'intérieur du navire ?
20	M. D. Niasse (interprétation) Non, à travers mon hublot, je pouvais voir
21	dehors.
22	M. von Brevern (interprétation) Est-ce le côté droit ou le côté gauche du
23	navire?
24	M. D. Niasse (interprétation) Bâbord tribord vous savez, un bateau, cela
25	dépend de quel coin on apprécie tout cela. De ce côté-ci, je peux vous dire que c'est du côté
26	droit, je peux me mettre sur telle partie du bateau et je vous dis : c'est le côté gauche.
27	Donc, vous savez
28	M. von Brevern (interprétation) Pouvez-vous avoir la gentillesse Monsieur
29	Niasse de nous montrer sur la photo où se situait votre cabine ?
30	M. D. Niasse (interprétation) Non, je ne peux pas le faire.
31	M. von Brevern (interprétation) Monsieur Niasse, sur cette photo, vous voyez
32	tribord, la partie droite du navire et maintenant, je vais vous montrer une autre photo avec le

côté gauche ou bâbord.

1	Si jai bien compris, votre cabine n'etait pas à la droite, mais du côte gauche, à
2	bâbord. Est-ce exact? Pouvez-vous nous la montrer sur cette photo? Pouvez-vous vous
3	déplacer.
4	M. D. Niasse (interprétation). – Pouvez-vous répéter la question ?
5	M. von Brevern (interprétation) Est-ce que maintenant, vous pouvez nous
6	montrer sur cette photo où se situe environ votre cabine?
7	M. D. Niasse (interprétation) Non, sur cette photo, je ne pourrais pas. Si l'on
8	me montrait une photo où apparaissait l'endroit où se trouvait la cuisine, parce que vraiment
9	là où était ma cabine, on pouvait voir cela des deux côtés.
10	M. von Brevern (interprétation) La question que je vous pose est : où se
11	trouvait votre cabine ? A partir de l'extérieur, si vous regardez le navire, où se situait environ
12	votre cabine ?
13	(Le témoin s'exécute.)
14	M. D. Niasse (interprétation) Je l'ai dit, si vous montez là
15	M. le Président (interprétation). – Monsieur Niasse, pouvez-vous vous
16	rapprocher de la photo s'il vous plaît ?
17	(Le témoin s'exécute et montre du doigt et parle en oualoff.)
18	M. le Président (interprétation) Vous pouvez revenir maintenant.
19	Monsieur von Brevern, cela vous donne une idée ?
20	M. von Brevern (interprétation) Vous nous avez montré la droite du navire
21	vous nous avez montré tribord. Merci.
22	M. D. Niasse (interprétation) Je ne peux vous dire je vous ai dit déjà les
23	histoires de côté droit ou gauche
24	M. von Brevern (interprétation) D'accord. J'en conclus qu'avec un tel navire, il
25	est assez difficile de se souvenir si c'était côté tribord ou côté bâbord.
26	M. D. Niasse (interprétation) Certainement. Si vous ne connaissez pas un
27	navire, vous pouvez vous y perdre. C'est un bâtiment d'une taille impressionnante.
28	M. von Brevern (interprétation) Revenons-en à la situation que vous nous avez
29	expliquée. Vous étiez couché par terre, vous vous êtes relevé pour voir ce qui s'était passé. En
30	regardant à l'extérieur, qu'est-ce que vous avez vu ?
31	M. D. Niasse (interprétation) Quand je me suis levé, c'est le moment précis où
32	le projectile est arrivé sur moi, donc je n'ai rien vu. C'est à ce moment que j'ai reçu le
33	projectile.

1	WI. Voli Breverii (merpretation) Ce que vous avez explique ensuite, c'est que
2	quelqu'un a frappé à votre porte. Est-ce que vous avez ouvert volontairement cette porte ? Est-
3	ce qu'elle a été ouverte par un marteau ?
4	M. D. Niasse (interprétation) Non, il ne pouvait pas ouvrir la porte de
5	l'extérieur, c'est moi qui ai ouvert la porte. Quand on ferme de l'intérieur la porte, personne ne
6	peut l'ouvrir. Il faut alors des moyens extraordinaires. Mais une fois que je ferme la porte
7	derrière moi, personne ne peut l'ouvrir de l'extérieur.
8	M. von Brevern (interprétation) Est-ce que vous avez entendu quoi que ce soit
9	avant d'ouvrir la porte ? Est-ce qu'un ordre d'ouvrir la porte ? Pourquoi est-ce que vous avez
10	ouvert la porte ?
11	M. D. Niasse (interprétation) Non, je n'ai pas reçu d'instruction ni d'ordre pour
12	ouvrir la porte, c'est moi parce que je n'entendais aucun bruit sur le bateau, sur le navire et je
13	me suis dit : je vais ouvrir la porte, j'ai ouvert la porte, je n'ai pas reçu d'ordre.
14	M. von Brevern (interprétation) Pouvez-vous nous donner une idée du temps
15	que cela a mis depuis le moment où vous avez reçu les instructions du capitaine jusqu'au
16	moment où vous avez ouvert cette porte? Votre fuite jusqu'à votre cabine, vous vous êtes
17	couché, vous vous êtes relevé, avez été blessé et ensuite vous avez ouvert la porte. Pouvez-
18	vous évaluer le laps de temps qui s'est écoulé ?
19	M. D. Niasse (interprétation) Je ne peux pas dire avec exactitude combien cela
20	a duré. J'étais dans un état d'esprit qui ne permettait pas de mesurer l'écoulement du temps. Je
21	ne pouvais pas cela, je ne peux pas le dire.
22	M. von Brevern (interprétation) Vous ne vous souvenez pas combien de temps
23	vous étiez allongé sur le sol de votre cabine par exemple? Est-ce que c'était
24	10 minutesCela fait long.
25	Est-ce que vous avez l'impression que c'était quelques minutes ou une période très
26	brève ?
27	M. D. Niasse (interprétation) Vraiment, je ne peux pas être précis là-dessus.
28	M. von Brevern (interprétation) Ensuite, vous nous avez dit que la personne qui
29	était devant vous, quand vous avez ouvert la porte, vous a frappé et vous a insulté. Vous savez
30	de quel genre d'arme il s'agissait ?
31	M. D. Niasse (interprétation). – L'arme, c'est la crosse de la mitrailleuse.

1	M. von Brevern (interprétation) Ensuite, si je me souviens bien, vous avez dit
2	que l'on vous a insulté. Est-ce que c'était oralement ? Qu'est-ce qu'on vous a dit ? Dans quelle
3	langue?
4	M. D. Niasse (interprétation) Ils comprennent l'anglais, ils comprennent le
5	soussou, ils comprennent le français. Quand ils proféraient ces injures-là, c'était en français
6	qu'ils les proféraient.
7	Moi, ce que je comprenais, c'étaient des injures adressées à la mère, parce que les
8	injures en oualoff et en français, ce n'est pas tout à fait la même chose.
9	Je l'ai entendu dire : vous autres Sénégalais, vous êtes des truands il a dit que
10	nous autres Sénégalais nous sommes des truands. Je ne pouvais rien dire.
11	Ils proféraient des injures. Je ne peux pas répéter cela en oualoff, mais ce sont des
12	injures extrêmement graves en oualoff. Quand vous insultez quelqu'un en français, nous, en
13	oualoff, nous prenons cela pour quelque chose de grave parce que des injures, ce sont des
14	injures.
15	M. von Brevern (interprétation) Mais il vous a parlé français ?
16	M. D. Niasse (interprétation) Il parlait à la fois français et soussou. Mais ce qui
17	m'a le plus fait mal, c'est quand il nous a accusés, nous autres Sénégalais, d'être des truands.
18	Cela, c'est l'injure qui m'a fait le plus mal.
19	M. le Président (interprétation). – Maître von Brevern, je pense que c'est
20	exactement midi. Vous avez besoin de davantage de temps pour poursuivre et il serait bon,
21	maintenant, d'interrompre et de reprendre ultérieurement.
22	Monsieur Niasse reviendra à la barre des témoins à 14 heures. L'audience est
23	suspendue. Merci.

L'audience est suspendue à 12 heures.